code save the green news_letter(4); 2021: ça commence bien

Alors que 2020 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée en France, voici de quoi nous réchauffer (le cœur) en ce mois de janvier 2021, qui s'engage sur de bonnes résolutions pour l'environnement en UE et en France.



Quoi d'neuf sur le numérique responsable ?

L'indice de réparabilité est entré en vigueur en France. Il vise à informer le consommateur sur la réparabilité de son produit - sur une échelle de 0 à 10, 10 indiquant une réparabilité optimale. Et voilà à quoi ça ressemble :











En nov 2020, l'UE vote une résolution pour tendre vers un numérique plus responsable. En écho, le Sénat adopte en janv 2021 la proposition de loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France, incluant, entre autres, la sensibilisation en école et entreprise, la lutte contre l'obsolescence programmée, l'obligation d'écoconception web, ou encore le réduction de la consommation d'énergie des datacenters.



Et sinon plus globalement sur le plan environnemental?

- L'UE interdit à ses membres d'exporter ses déchets plastiques non triés vers les pays non membres de l'OCDE. Selon l'Agence européenne de l'environnement, l'Europe a exporté environ 150.000 tonnes de déchets plastiques par mois en 2019, pour la plupart non triés et finissant donc en incinération ou enfouissage.
- La directive européenne adoptée en avril 2019 pour interdire couverts, cotons-tiges, pailles et touillettes en plastique entre en vigueur dès maintenant
- En France, de nouveaux objets en plastique à usage unique tels que les confettis, boîtes à sandwichs, touillettes - sont interdits à la vente ; les distributeurs ont 6 mois pour écouler leurs stocks.
- L'aide de 50 euros de l'Etat pour la réparation de votre vélo est prolongée jusqu'au 31 mars 2021 (+ d'infos sur coupdepoucevelo.fr)